

# Assurer la pérennité de l'entreprise en cas de disparition d'une personne-clé

## Les entreprises ont besoin de stabilité

### La réussite de votre activité dépend d'une personne ?

- La disparition soudaine, l'invalidité ou l'arrêt de travail d'un collaborateur clé de l'entreprise peut mettre en danger l'équilibre ou l'existence même de l'entreprise.
- L'entreprise dont le dirigeant disparaît peut s'exposer à des risques, y compris la faillite.



Une **baisse** ponctuelle du **chiffre d'affaires**



Des **dépenses** pour mettre en œuvre une réorganisation et le remplacement de cette personne-clé (management de transition, recrutement, formation ...)



Une baisse de confiance des partenaires extérieurs (fournisseurs, banquiers, clients ...)



L'entreprise constitue un patrimoine pour la famille, mais ce patrimoine est **fragile**, et la vente peut être **très longue** à réaliser

### La solution Super Novaterm Prévoyance

Des garanties pour une continuité de la vie de l'entreprise.



Un **capital versé à l'entreprise** en cas de décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie



Des **indemnités journalières et des frais généraux** au profit de l'entreprise



#### L'avantage MetLife

Des **garanties irrévocables** : Quelle que soit l'évolution de la santé de l'assuré, aucune déclaration de changement personnel n'est nécessaire

## Les garanties

Une personne essentielle au bon fonctionnement de l'entreprise, et dont l'absence entrainerait une perte d'exploitation : un dirigeant, un salarié, un travailleur non salarié, ou un collaborateur cadre ou non-cadre ...

Garanties	Prestations
<b>Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)</b> Versement d'un capital en cas de décès ou PTIA	Capital, dans la limite de : Décès : <b>50 millions € / assuré</b> PTIA : <b>20 millions € / assuré</b>
<b>Garantie provisoire en cas de décès accidentel</b> Versement d'un capital en cas de décès ou de PTIA à la suite d'un accident pendant l'accomplissement des formalités médicales et pour une durée de 60 jours maximum	Capital Décès toutes causes, dans la limite de 500 000 €
<b>Protection Juridique</b>	Incluse

Options	Prestations
<b>Incapacité Temporaire Totale (ITT)</b>	
Exonération des cotisations : <b>à compter de la fin de la période de franchise, remboursement de la cotisation d'assurance au prorata de la période d'ITT</b>	
<b>ITT Forfaitaire</b> Versement d'une indemnité journalière après la période de franchise pendant 365 jours	Dans la limite de 1 000 € / jour
<b>Franchise</b> (Maladie/Accident/Hospitalisation)	90 / 90 / 90
<b>Invalidité Permanente Totale (IPT)</b>	
<b>IPT Capital</b> Versement d'un capital en cas d'invalidité égale ou supérieure à 66%	Capital décès dans la limite de 5 millions €
<b>Frais Généraux Permanents</b>	
<b>Frais généraux</b> (au choix)	Entre 30 € et 600 €
<i>Passé en frais généraux toute charge d'exploitation : charges sociales du TNS, salaire et charges sociales des employés, loyer, électricité, téléphone ... (liste détaillée dans la notice d'information)</i>	

## Âges limites

	Âge à l'adhésion	Âge de fin de garantie
Décès	84 ans inclus	90 ans
PTIA/ITT Frais généraux permanents	69 ans	70 ans
IPT	66 ou 69 ans (selon l'option choisie)	67 ou 70 ans (selon l'option choisie)

## Délai d'attente

- Affections psychologiques et dorsales (ITT) : **365 jours**

## Cotisations

- Frais d'adhésion uniques à l'association ANOVA : **15 €**
- Cotisations selon l'âge atteint, l'activité professionnelle et les garanties souscrites
- Exonération des cotisations en cas d'ITT
- Option revalorisation des garanties, des prestations et des cotisations en fonction de l'évolution du plafond annuel de la Sécurité sociale

## Condition d'adhésion

- Personne morale, dont le siège social se situe en France

## Fiscalité\*

- Les primes versées sont déductibles du bénéfice imposable de l'entreprise au titre des charges d'exploitation
- Le capital décès versé est imposable au titre d'un profit exceptionnel qui peut être étalé en parts égales sur 5 ans (*4 ans + l'année en cours*)

\* Selon la réglementation en vigueur

## Les modalités

- Adhérent : l'entreprise
- Assuré : la personne-clé
- Bénéficiaire : l'entreprise obligatoirement
- Capital assuré : il doit être représentatif de la contribution de la personne-clé dans la valeur ajoutée créée par l'entreprise.  
Méthode de calcul usuelle : entre 3 et 5 RCAI - Résultat courant avant impôt



Traversons la vie ensemble

Document non contractuel à caractère commercial, qui ne constitue pas un exposé complet des dispositions du contrat d'assurance. Ce document est réservé à l'usage exclusif du conseiller. MetLife Europe d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 415123. Succursale pour la France 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie. 799 036 710 RCS Nanterre. MetLife Europe Insurance d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 472350. Succursale pour la France 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie. 798 956 314 RCS Nanterre. Siège social de MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. : 20 on Hatch, lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande. MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. (agissant toutes deux sous le nom commercial MetLife) sont réglementées par la Central Bank of Ireland. SNP\_FICHE\_PERSONNE\_CLE\_1119